## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du code de l'environnement

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de la SRL EG RETAIL BELGIUM en vue d'obtenir le permis d'environnement - classe 2 - pour :

Le maintien en activité d'une station-service dont le permis d'environnement est arrivé à échéance le 05/07/2021

> Situation: Rue de la Girafe, 38 à 6832 Sensenruth sur la parcelle cadastrée 9<sup>ème</sup> Div Sensenruth Section A n°514S et n°514/2

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale l à 6830 BOUILLON.

- Les jours ouvrables de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 :
- Sur rendez-vous après 16h00, fixer le rendez-vous au plus tard 24h00 à l'avance au service urbanisme ;
- Une permanence se tiendra le 30/08/2023 de 11h00 à 11h30 au service urbanisme.

Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire, conformément au courrier du 05.07.2023 du SPW;

L'enquête publique est ouverte le 29/07/2023 au 30/08/2023.

DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE	DATE D'OUVER- TURE DE L'EN- QUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔ- TURE DE L'EN- QUÊTE	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES À :
24/07/2023	29/07/2023	Administration Communale Place Ducale n°1 6830 BOUILLON Le 30/08/2023 de 11h00 à 11h30	Collège Communal Place Ducale n°1 6830 BOUILLON

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON;
- par télécopie au numéro 061/46.80.48;
- remises au Directeur général ou au Service urbanisme.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale (Mmes MORENO Isabelle ou DELSAUT Angélique) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Fonctionnaire technique ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

> A Bouillon, le 18/07/2023, Par le Collège,

Le Directeur général, ff

PIRLOT Sébastian

e Bourgmest

DAM Patrick

Références Commune: E2023 00001 Références DPA: 10011350/ANE.mbr

Coordonnées du Fonctionnaire Technique: SPW - Département des Permis et Autorisations, Direction de

Namur-Luxembourg Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00).